

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

SÉANCE DU VENDREDI 27 JUIN 1924

La création de la gare de débord. — Un emprunt de 12 millions pour couverture des dépenses des grands travaux.

Budgets et comptes. — Divers. — Les vœux

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni le vendredi 27 juin, à l'Hôtel de Ville.

La séance est ouverte à 19 h., sous la présidence de M. Lebas, maire, entouré de MM. Watremoz, De Brabander, le docteur Dupré, Thérin, Déodat, et Sorin, adjoints.

M. Verbeugheut est élu secrétaire de séance et l'assemblée approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Par suite de l'augmentation du coût de la vie, il est décidé que le supplément de salaire mensuel accordé aux employés des services municipaux soit porté à 280 fr. au lieu de 254 fr., en application du coefficient de 4,66, à partir du 1er juillet jusqu'au 31 décembre. Cette mesure entraîne une dépense supplémentaire de 560.000 francs, y compris la réduction prévue par les relèvements annuels des salaires.

Le Conseil donne ensuite un avis favorable à la publication du plan parcellaire établi en vue de l'agrandissement du cimetière.

UNE RUE LEON MARLOT

Il est ensuite décidé que les rues nouvelles qui vont être créées par suite de l'édition des maisons ouvertes au Nouveau-Roubaix seront dénommées rue Leon Marlot, rue Jean Macé, rue Hippolyte Rousseau, rue Léonard de Vinci, rue Van Dyke, rue Fragonard.

Avis favorable est ensuite donné à la transformation de la gare de Lille-correspondance, en gare de passage.

UN EMPRUNT DE 12 MILLIONS

Vote de nouveaux costumes additionnels.

Le Conseil étudie ensuite les voies et moyens de réalisation des projets de grands travaux en cours d'exécution ou à entreprendre en dont le montant n'est pas encore gage par des crédits sur qui le sont seulement en partie ou pas du tout.

Il est ainsi décidé qu'il sera nécessaire d'emprunter 12 millions, destiné à la construction des travaux de construction de l'Ecole de Plein Air et du Parc des Sports (4 millions), l'agrandissement du cimetière (2 millions), de création de la piscine de natation à eau chaude (6 millions).

Ce total de 12 millions pourra être réduit, soit par l'absorption du montant des subventions accordées à la ville par l'Etat, soit par le remboursement de cet emprunt sera de 345.278 fr. Si en 1925, nécessitant un imposition de 10 centimes 718, elle sera de 517.917 fr. 36, en 1926 et l'imposition de 22 cent. 122. En 1927, elle sera de 1.035.825 fr. 72 et l'imposition de 44 cent. 244.

M. Lebas s'entend avec les propriétaires avec le Crédit Foncier et signe les engagements au nom de la Ville.

M. Lebas a fait remarquer que la situation financière de la Ville était satisfaisante, laisse espérer que les contingents actuellement existant suffiront à couvrir les aménagements qui nous sont nécessaires additionnels ne seront pas approuvés à jour.

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE GARE DE DÉBORD

Le Conseil approuve également la réalisation de ce nouveau service, le montant des subventions accordées à la ville par l'Etat et l'Etat, soit par le remboursement de cet emprunt sera de 345.278 fr. Si en 1925, nécessitant un imposition de 10 centimes 718, elle sera de 517.917 fr. 36, en 1926 et l'imposition de 22 cent. 122. En 1927, elle sera de 1.035.825 fr. 72 et l'imposition de 44 cent. 244.

M. Lebas s'entend avec les propriétaires avec le Crédit Foncier et signe les engagements au nom de la Ville.

M. Lebas a fait remarquer que la situation financière de la Ville était satisfaisante, laisse espérer que les contingents actuellement existant suffiront à couvrir les aménagements qui nous sont nécessaires additionnels ne seront pas approuvés à jour.

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE GARE DE DÉBORD

Le Conseil approuve également la réalisation de ce nouveau service, le montant des subventions accordées à la ville par l'Etat et l'Etat, soit par le remboursement de cet emprunt sera de 345.278 fr. Si en 1925, nécessitant un imposition de 10 centimes 718, elle sera de 517.917 fr. 36, en 1926 et l'imposition de 22 cent. 122. En 1927, elle sera de 1.035.825 fr. 72 et l'imposition de 44 cent. 244.

M. Lebas s'entend avec les propriétaires avec le Crédit Foncier et signe les engagements au nom de la Ville.

M. Lebas a fait remarquer que la situation financière de la Ville était satisfaisante, laisse espérer que les contingents actuellement existant suffiront à couvrir les aménagements qui nous sont nécessaires additionnels ne seront pas approuvés à jour.

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE GARE DE DÉBORD

Le Conseil approuve également la réalisation de ce nouveau service, le montant des subventions accordées à la ville par l'Etat et l'Etat, soit par le remboursement de cet emprunt sera de 345.278 fr. Si en 1925, nécessitant un imposition de 10 centimes 718, elle sera de 517.917 fr. 36, en 1926 et l'imposition de 22 cent. 122. En 1927, elle sera de 1.035.825 fr. 72 et l'imposition de 44 cent. 244.

M. Lebas s'entend avec les propriétaires avec le Crédit Foncier et signe les engagements au nom de la Ville.

BUDGETS ET COMPTES

Comptabilité communale. — Le Conseil approuve le compte administratif du Maire, qui accuse 22.472.762 fr. 10 de recettes et 20 millions 310.477 fr. 17 de dépenses, soit un excédent de recettes de 1.942.284 fr. 93 en 1923, qui porte l'excédent à 11.032.472 fr. 41.

M. Lebas a fait remarquer que le budget du Maire qui était sorti durant la lecture de l'ordre du jour devait être remis par M. Lebas, conseiller, et prend place au fauteuil présidentiel.

Il approuve également le compte de gestion du Service municipal, ainsi qu'un budget supplémentaire pour l'Exercice 1924, accusant 24 millions 201.080 fr. 98 en recettes et 24 millions 150.058 fr. 51 en dépenses, d'où un excédent de recettes de 41.121 fr. 47.

Collège de jeunes filles. — Il donne ensuite son approbation sur le compte d'administration et de gestion des établissements, dont les recettes s'élèvent à 207.410 fr. 65 et les dépenses à 210.006 fr. 97, soit 2.596 fr. 32 de dépenses en excédent; ainsi comme administratif et de gestion de l'internat, qui accusent un excédent de dépenses de 3.918 fr. 37, avec 67.405 fr. 76 de recettes et 71.324 fr. 13 de dépenses; au budget supplémentaire de l'externat pour 1924, se balançant avec 60.142 fr. 36 d'excédent de recettes, avec 64.357 fr. 06 de dépenses et 15.414 fr. 62 en dépenses; au budget supplémentaire de l'externat qui accuse 6.239 fr. en recettes et en dépenses; au budget primitif de 1925 de l'externat, se balançant par 66 fr. de dépenses en excédent, avec 22.132 fr. 59, 30 de recettes et 22.135 fr. 50 de dépenses; au budget primitif de 1925 pour l'internat, qui se régle en recettes et en dépenses à la somme de 62.300 francs.

Caisse des écoles. — Sont approuvés: le compte administratif de l'externat, dont les recettes sont de 72 fr. 82, avec 64.557 fr. 75 de dépenses et 68.495 fr. 73 de dépenses; le budget supplémentaire de 1924, qui se balance avec 264 fr. 74 de recettes en excédent pour

LE CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

SÉANCE DU VENDREDI 27 JUIN 1924

La création de la gare de débord. — Un emprunt de 12 millions pour couverture des dépenses des grands travaux.

Budgets et comptes. — Divers. — Les vœux

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni le vendredi 27 juin, à l'Hôtel de Ville.

La séance est ouverte à 19 h., sous la présidence de M. Lebas, maire, entouré de MM. Watremoz, De Brabander, le docteur Dupré, Thérin, Déodat, et Sorin, adjoints.

M. Verbeugheut est élu secrétaire de séance et l'assemblée approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Par suite de l'augmentation du coût de la vie, il est décidé que le supplément de salaire mensuel accordé aux employés des services municipaux soit porté à 280 fr. au lieu de 254 fr., en application du coefficient de 4,66, à partir du 1er juillet jusqu'au 31 décembre. Cette mesure entraîne une dépense supplémentaire de 560.000 francs, y compris la réduction prévue par les relèvements annuels des salaires.

Le Conseil donne ensuite un avis favorable à la publication du plan parcellaire établi en vue de l'agrandissement du cimetière.

UNE RUE LEON MARLOT

Il est ensuite décidé que les rues nouvelles qui vont être créées par suite de l'édition des maisons ouvertes au Nouveau-Roubaix seront dénommées rue Leon Marlot, rue Jean Macé, rue Hippolyte Rousseau, rue Léonard de Vinci, rue Van Dyke, rue Fragonard.

Avis favorable est ensuite donné à la transformation de la gare de Lille-correspondance, en gare de passage.

UN EMPRUNT DE 12 MILLIONS

Vote de nouveaux costumes additionnels.

Le Conseil étudie ensuite les voies et moyens de réalisation des projets de grands travaux en cours d'exécution ou à entreprendre en dont le montant n'est pas encore gage par des crédits sur qui le sont seulement en partie ou pas du tout.

Il est ainsi décidé qu'il sera nécessaire d'emprunter 12 millions, destiné à la construction des travaux de construction de l'Ecole de Plein Air et du Parc des Sports (4 millions), l'agrandissement du cimetière (2 millions), de création de la piscine de natation à eau chaude (6 millions).

Ce total de 12 millions pourra être réduit, soit par l'absorption du montant des subventions accordées à la ville par l'Etat, soit par le remboursement de cet emprunt sera de 345.278 fr. Si en 1925, nécessitant un imposition de 10 centimes 718, elle sera de 517.917 fr. 36, en 1926 et l'imposition de 22 cent. 122. En 1927, elle sera de 1.035.825 fr. 72 et l'imposition de 44 cent. 244.

M. Lebas s'entend avec les propriétaires avec le Crédit Foncier et signe les engagements au nom de la Ville.

M. Lebas a fait remarquer que la situation financière de la Ville était satisfaisante, laisse espérer que les contingents actuellement existant suffiront à couvrir les aménagements qui nous sont nécessaires additionnels ne seront pas approuvés à jour.

UNE RUE LEON MARLOT

Il est ensuite décidé que les rues nouvelles qui vont être créées par suite de l'édition des maisons ouvertes au Nouveau-Roubaix seront dénommées rue Leon Marlot, rue Jean Macé, rue Hippolyte Rousseau, rue Léonard de Vinci, rue Van Dyke, rue Fragonard.

M. Verbeugheut est élu secrétaire de séance et l'assemblée approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Par suite de l'augmentation du coût de la vie, il est décidé que le supplément de salaire mensuel accordé aux employés des services municipaux soit porté à 280 fr. au lieu de 254 fr., en application du coefficient de 4,66, à partir du 1er juillet jusqu'au 31 décembre. Cette mesure entraîne une dépense supplémentaire de 560.000 francs, y compris la réduction prévue par les relèvements annuels des salaires.

Le Conseil donne ensuite un avis favorable à la publication du plan parcellaire établi en vue de l'agrandissement du cimetière.

UNE RUE LEON MARLOT

Il est ensuite décidé que les rues nouvelles qui vont être créées par suite de l'édition des maisons ouvertes au Nouveau-Roubaix seront dénommées rue Leon Marlot, rue Jean Macé, rue Hippolyte Rousseau, rue Léonard de Vinci, rue Van Dyke, rue Fragonard.

M. Verbeugheut est élu secrétaire de séance et l'assemblée approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Par suite de l'augmentation du coût de la vie, il est décidé que le supplément de salaire mensuel accordé aux employés des services municipaux soit porté à 280 fr. au lieu de 254 fr., en application du coefficient de 4,66, à partir du 1er juillet jusqu'au 31 décembre. Cette mesure entraîne une dépense supplémentaire de 560.000 francs, y compris la réduction prévue par les relèvements annuels des salaires.

Le Conseil donne ensuite un avis favorable à la publication du plan parcellaire établi en vue de l'agrandissement du cimetière.

UNE RUE LEON MARLOT

Il est ensuite décidé que les rues nouvelles qui vont être créées par suite de l'édition des maisons ouvertes au Nouveau-Roubaix seront dénommées rue Leon Marlot, rue Jean Macé, rue Hippolyte Rousseau, rue Léonard de Vinci, rue Van Dyke, rue Fragonard.

M. Verbeugheut est élu secrétaire de séance et l'assemblée approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Par suite de l'augmentation du coût de la vie, il est décidé que le supplément de salaire mensuel accordé aux employés des services municipaux soit porté à 280 fr. au lieu de 254 fr., en application du coefficient de 4,66, à partir du 1er juillet jusqu'au 31 décembre. Cette mesure entraîne une dépense supplémentaire de 560.000 francs, y compris la réduction prévue par les relèvements annuels des salaires.

Le Conseil donne ensuite un avis favorable à la publication du plan parcellaire établi en vue de l'agrandissement du cimetière.

UNE RUE LEON MARLOT

Il est ensuite décidé que les rues nouvelles qui vont être créées par suite de l'édition des maisons ouvertes au Nouveau-Roubaix seront dénommées rue Leon Marlot, rue Jean Macé, rue Hippolyte Rousseau, rue Léonard de Vinci, rue Van Dyke, rue Fragonard.

M. Verbeugheut est élu secrétaire de séance et l'assemblée approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Par suite de l'augmentation du coût de la vie, il est décidé que le supplément de salaire mensuel accordé aux employés des services municipaux soit porté à 280 fr. au lieu de 254 fr., en application du coefficient de 4,66, à partir du 1er juillet jusqu'au 31 décembre. Cette mesure entraîne une dépense supplémentaire de 560.000 francs, y compris la réduction prévue par les relèvements annuels des salaires.

Le Conseil donne ensuite un avis favorable à la publication du plan parcellaire établi en vue de l'agrandissement du cimetière.

UNE RUE LEON MARLOT

Il est ensuite décidé que les rues nouvelles qui vont être créées par suite de l'édition des maisons ouvertes au Nouveau-Roubaix seront dénommées rue Leon Marlot, rue Jean Macé, rue Hippolyte Rousseau, rue Léonard de Vinci, rue Van Dyke, rue Fragonard.

M. Verbeugheut est élu secrétaire de séance et l'assemblée approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Par suite de l'augmentation du coût de la vie, il est décidé que le supplément de salaire mensuel accordé aux employés des services municipaux soit porté à 280 fr. au lieu de 254 fr., en application du coefficient de 4,66, à partir du 1er juillet jusqu'au 31 décembre. Cette mesure entraîne une dépense supplémentaire de 560.000 francs, y compris la réduction prévue par les relèvements annuels des salaires.

Le Conseil donne ensuite un avis favorable à la publication du plan parcellaire établi en vue de l'agrandissement du cimetière.

UNE RUE LEON MARLOT

Il est ensuite décidé que les rues nouvelles qui vont être créées par suite de l'édition des maisons ouvertes au Nouveau-Roubaix seront dénommées rue Leon Marlot, rue Jean Macé, rue Hippolyte Rousseau, rue Léonard de Vinci, rue Van Dyke, rue Fragonard.

M. Verbeugheut est élu secrétaire de séance et l'assemblée approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Par suite de l'augmentation du coût de la vie, il est décidé que le supplément de salaire mensuel accordé aux employés des services municipaux soit porté à 280 fr. au lieu de 254 fr., en application du coefficient de 4,66, à partir du 1er juillet jusqu'au 31 décembre. Cette mesure entraîne une dépense supplémentaire de 560.000 francs, y compris la réduction prévue par les relèvements annuels des salaires.

Le Conseil donne ensuite un avis favorable à la publication du plan parcellaire étab